



Chambéry le 11/07/2022

Chers collègues,

Depuis le début de la nouvelle mandature, la CGT interpelle la collectivité au sujet de la situation du CCAS. Nous sommes toutes et tous concerné.e.s par le contexte dans lequel se trouve notre collectivité. Vu les réponses apportées par le Maire de Chambéry lors de notre rencontre, il est important de communiquer et de tenir informé celles et ceux qui n'ont pas de messagerie.

Comme vous le savez, la CGT est très attachée au service public. Selon nous, le CCAS par le service rendu aux usagers en est le fer de lance.

Depuis l'ancienne municipalité, la subvention accordée à notre structure était amputée de 400 000 € par an. La nouvelle mandature de Monsieur Repentin a choisi de continuer sur cette voie. Il manque donc chaque année 400 000 € pour que le CCAS fonctionne normalement, soit un total de 1.27 Millions. Nous l'avons régulièrement évoqué en instances paritaires face aux élus-es politiques qui nous expliquent devoir faire des choix financiers en privilégiant la ville inclusive et la rénovation thermique des bâtiments...

Surpris de ce positionnement, la CGT a demandé un rendez-vous avec le Maire de Chambéry.

Voici le compte rendu de cette rencontre :

Cette rencontre avec Monsieur REPENTIN et Mme FAVETTA SAYES a eu lieu le 05/07/21.

Nous avons abordé 2 axes principaux avec Monsieur le Maire

- 1) Le volet financier du CCAS
- 2) Le volet action sociale

- 1) Le CCAS est le bras armé du Maire en ce qui concerne le secteur social, quels moyens financiers pour agir :

La CGT rappelle tout d'abord quelques chiffres au Président et à la Vice-Présidente du CCAS.

- Le CCAS c'est un pôle social :

17740 personnes sont passées par l'accueil en 2021

357 bénéficiaires du RSA en tant que référents soit 50 % de l'activité du pôle social.

483 entretiens sociaux

La mission de domiciliation des sans domicile fixe

169 aides sociales en 2021 (handicap, gérontologie, hébergement,...)

733 demandes d'aides financières d'urgence

Des enquêtes de scolarisation ou hors scolarisation

176 demandes pour la commission permanente d'aide au paiement des factures.

- Le CCAS c'est des structures d'accueil et d'hébergement :

3 Ehpad : les Clématis 85 places, les Charmilles 76 places, La Corolle 20 places.

2 Résidences autonomie : 75 places à la Calamine et 55 Places à Ma joie.

Une pension de famille : Calypso 24 logements, un accompagnement à la parentalité avec CHRYSALIDE et ses 18 logements.

La plus grande résidence sociale de France, Les Épinettes, avec 179 logements et 314 places possibles.

Le SAAD 400 usagers, le SSIAD 300 usagers avec 75 places en même temps,

Le portage des repas avec 250 usagers qui ont recours à ce service.....

Ce sont 2500 chambérien.ne.s qui bénéficient quotidiennement des services du CCAS.

Suite à la demande de la nouvelle municipalité, les conclusions d'un audit financier du CCAS par la société KPMG sont rendues le 17 mai 2021.

Leurs analyses : Sur la période de 2017 à 2019, il manque 1.27 Million d'euros, soit en moyenne 400 milles euros par an pour **un fonctionnement normal** du CCAS.

Malgré le contexte, les charges sont limitées à +1.3% sur 3 ans. L'augmentation de la masse salariale est seulement de 1%. Toutefois, la subvention au CCAS est restée la même. **La bonne gestion du CCAS est donc confirmée. Le problème principal reste la subvention de fonctionnement de la Ville qui n'est pas à la hauteur des besoins.**

Les prévisions budgétaires jusqu'en 2026 démontrent que le CCAS ne pourra pas continuer à fournir cette qualité de service, si la mairie ne verse pas une subvention qui corresponde à la réalité.

Les chiffres de l'INSEE sont parlants, la population chambérienne vieillit et les crises successives fragilisent les plus pauvres. Le CCAS aura, plus que jamais, son rôle à jouer dans la prise en charge des personnes âgées et des plus précaires.

Monsieur le Maire, pourquoi mettez-vous donc en péril le CCAS ?

Monsieur le Maire nous répond :

Vos chiffres démontrent que le CCAS a une action conséquente pour une ville de cette taille. Monsieur Repentin souhaiterait s'ouvrir sur l'intercommunalité mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Il se pose la question de la solidarité entre communes puisque les services accueillent des personnes extérieures à Chambéry. Les autres communes ne le font pas et cela perturbe l'équilibre des comptes. Le Maire se demande s'il ne faudrait pas interdire l'accès au CCAS pour les non Chambérien.ne.s ?

Aux vus des choix financiers publiés sur le site de la Ville, la CGT demande si certains choix comme les 400 000 € alloués pour les caméras ou l'intervention d'un cabinet d'audit à 100 000 € pour des îlots de fraîcheurs en ville sont judicieux sachant que des ingénieur.e.s et technicien.ne.s au sein des effectifs de la ville sont compétent.e.s sur le sujet ? Cet argent n'aurait-il pas pu servir au CCAS ?

Monsieur le Maire nous propose de lui indiquer quel budget, il doit diminuer au profit du CCAS ?

Ce n'est pas au syndicat d'indiquer ces choix, c'est au Maire d'accorder ses actes avec les écrits qu'il a produit sur le sujet de l'action sociale.

Monsieur Repentin explique que l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires va coûter entre 1.5 et 1.9 Million à la collectivité. Il y a aussi l'obligation de rénover les bâtiments pour réduire la consommation énergétique.

Pour ce premier point concernant le financement du CCAS, le Maire juge que le CCAS en fait trop pour les usagers extérieurs à la Ville. Il faudrait un CIAS intercommunale. Il ne voit pas pourquoi il y aurait le versement de la totalité de la subvention du CCAS avec les impôts des Chambérien.ne.s pour des usagers présumés non Chambérien.ne .s.

La CGT réitère la proposition qu'elle a déjà faite à la Vice-Présidente du CCAS et à la Première Adjointe de la Ville de compléter le temps de travail de certains agent.e.s de la ville pour effectuer des missions dans les Ehpad et au service d'aides à domicile. En effet, le CCAS est en difficulté de recrutement avec un budget consacré à l'intérim important alors que la Ville de Chambéry propose des emplois précaires à 41% rémunérés 600 €/mois aux animateurs et animatrices du service éducation.

2) Le volet action sociale

Monsieur le Maire, vous continuez le démantèlement de la plus grande résidence sociale de France.

La Résidence les Épinettes, avant que l'on commence à la vider, avait des listes d'attente de demandeurs. Composée de 179 logements, elle peut accueillir 314 personnes. Cette structure répond pourtant à des besoins spécifiques qui ne sont pas couverts par les autres organismes : les femmes séparées qui n'ont pas de déclarations de ressources à leurs noms, les primo arrivants, les jeunes en décohabitation, les personnes à la rue qui ont des animaux de compagnie... Toutes ces personnes qui ne rentrent pas dans les cases sont rejetées par l'Opac et les autres ...

A court terme, une frange entière de la population composée de précaires et de familles qui ne répondent pas aux critères imposés va se retrouver dans la rue.

Votre volonté de continuer dans cette direction est à l'opposé de ce que vous écrivez dans le budget 2022 :

Le logement pour toutes et tous

Aux côtés de l'Agglomération et de ses partenaires financiers et bailleurs, la Ville continuera en 2022 sa politique ambitieuse de production de logements pour tous dans un contexte de tensions renforcées sur les marchés immobiliers.

L'engagement avec l'Etat dans un dispositif de « relance de la construction durable » soutiendra la production de logements pour répondre aux nouveaux besoins, tout en restant attentif à un urbanisme apaisé et respectueux du cadre de vie.

La Ville renforce également son attention à l'attractivité du centre-ancien : pour reconquérir les logements vacants, elle confortera les aides aux façades et à la rénovation en renouvelant l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU), et elle lance une Opération de restauration immobilière destinée à requalifier les îlots les plus dégradés.

Elle poursuit son engagement en faveur de la rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires: si elle reconduit ses aides à la mutation dans le parc social, elle accompagne aussi la définition d'une stratégie de renouvellement urbain au Biollay co-construite avec les habitants, et participe activement à l'aménagement de l'éco-quartier des Combes

(auquel Action Logement et l'Agence nationale de la rénovation urbaine ont choisi d'octroyer un abondement exceptionnel).

La Ville fait par ailleurs un effort ambitieux en faveur de la rénovation énergétique, en décidant d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les travaux destinés à générer des économies d'énergie.

Elle continue d'aménager les futurs quartiers de Vétrotex et la Cassine, dans lesquels elle encourage notamment la réalisation de logements sociaux. Toutes les familles, quel que soit leur revenu et leur parcours de vie, doivent avoir la possibilité de se loger à Chambéry.

Ce n'est pas avec une pension de famille de 24 places entre la VRU et l'usine de peinture, ainsi qu'un projet de résidence sociale sur site gérée par le secteur privé qui va compenser la destruction des 179 logements avec un accompagnement social qui a fait ses preuves.

Monsieur Repentin : ce doit être un équipement d'agglomération. Ce n'est pas aux Chambérien.ne.s de supporter cette structure. Nous avons conscience des conséquences mais ce n'est pas à Chambéry de tout gérer. On ne pourra plus faire du sur-mesure comme on le faisait aux Épinettes.

(Pour information: sur un budget d'un peu plus d'1 million d'euros Grand Chambéry versait une subvention d'équilibre de 80 000 €. Le reste était équilibré par les loyers des résidents. Est-ce trop pour loger plus de 300 personnes ?)

Le projet du Maire de vendre les 2 Résidences Autonomie :

Monsieur le Maire projette aujourd'hui de vendre les 2 EPA, ma Joie et la Calamine. Il est vrai que les besoins évoluent et qu'il faut chercher à mieux répondre à la demande. Pourtant Monsieur le Maire ne cherche pas à faire des projets évolutifs pour s'adapter aux besoins des usagers mais juste à vendre au secteur privé. La CGT ne voit pas l'intérêt pour le service public. Même si ce ne sont pas des EHPAD, l'affaire ORPEA reste bien présente dans l'esprit des citoyen.ne.s, faire une telle opération risque de générer de l'incompréhension. Avec un passage au secteur privé, les loyers des résidents vont augmenter. Les plus précaires ne pourront donc plus accéder à ces structures.

Par expérience, pour les personnes âgées qui vont rester et subir les déménagements liés aux travaux, le taux de mortalité risque de croître.

Monsieur le Maire note pourtant sur le site de la ville :

Agir pour la justice sociale, la solidarité, la santé : la ville pour toutes et tous



Renforcer le **soutien aux plus fragiles**, soutenir l'insertion et l'animation sociale (lieux ressources **Déclic** sur les Hauts-de-Chambéry et au Biollay, **programme « cités éducatives »** ...), accompagner les **aînés** avec le CCAS, **promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations**, développer une politique de **prévention santé** (espace sans tabac, mutuelle communale)...

Cette volonté est incompréhensible. Les 2 repreneurs ne sont pas des philanthropes, ils sont là pour faire du « business » et gagner de l'argent. Quel avenir pour les 24 agent.e.s des deux structures ?

La CGT fait des propositions :

1) Puisqu' en effet les besoins évoluent, augmentons l'offre de service public.

En « déconstruisant » les Épinettes, vous supprimez 80 places de Foyer Jeunes Travailleurs. Pourquoi ne pas faire une résidence intergénérationnelle en utilisant les places vides dans les résidences Autonomie ? La loi permet aussi de proposer à des étudiant.e.s des logements dans ces structures. Il serait intéressant que des

étudiant.e.s infirmiers/ infirmières, des étudiant.e.s éducateurs spécialisés, des animat.eurs.tices... puissent venir vivre avec nos ancien.ne .s. Et pourquoi ne pas faire des conventions de stage dans le cadre de leurs études ?

2) Plutôt que de construire un bâtiment entre la VRU et l'entreprise de peinture, pourquoi ne pas fusionner la nouvelle pension de famille avec les résidences autonomie. L'expérience avec Calypso montre que malgré la différence d'âge, les contraintes physiques et la demande d'animation est très similaire pour les deux publics.

3) Créer la réponse au chaînon manquant de la dépendance avant l'entrée en Ehpad.

Actuellement il y a une demande sur le handicap « léger ». Ces personnes ne peuvent pas entrer en EHPAD mais n'ont pas de structures adaptées à leur besoins. C'est un peu ce qui était proposé, il y a des années, au CCAS avec la cure médicale. Un créneau est à prendre pour répondre à un besoin des usagers qui n'est pas couvert. Cela demanderait quelques aménagements mais rien de très coûteux au regard de la demande déjà présente. Nous sommes en plein dans la continuité du service public assuré par le CCAS.

Monsieur le Maire : Ce sont des établissements vieillissants. Ils ne sont plus aux normes. L'investissement financier par le propriétaire serait trop important. (le propriétaire est Cristal Habitat dont le Président est Monsieur le Maire) Une fois de plus, ils n'y a pas que des Chambériens qui bénéficient de ces structures. Nous sommes pour le moment en réflexion pour le devenir de ces établissements.

La CGT : vous réfléchissez pour savoir si le CCAS doit continuer à gérer ces structures ou vous réfléchissez aux choix de l'acheteur ?

Monsieur le Maire : Nous réfléchissons au choix du prestataire repreneur des bâtiments.

La CGT veut que ces structures restent au service public et indique au Maire et à la Vice-Présidente qu'elle mettra en œuvre tous les moyens syndicaux pour que cela soit le cas.

Pour conclure, Monsieur Repentin explique à quel point il est attaché au service public puisqu'il a donné instruction de racheter toutes les sociétés de pompes funèbres des alentours pour que le « secteur de la mort » reste public.

La rencontre arrivant à son terme, la CGT n'a pas pu exprimer au Maire sa réflexion sur cette dernière déclaration : faut-il mieux être mort que vieillissant pour avoir le meilleur service public !

Comme vous pouvez le constater suite à la lecture de ce compte rendu, il va falloir que l'ensemble des agents-es et des usagers se mobilisent pour que ces projets n'aboutissent pas.

Que représente 400 000 € pour rendre un service public de qualité par rapport au budget de fonctionnement de la Ville de 105,1 Millions d'euros ?

Qu'elle est la cohérence à vendre les Résidences Autonomie ?

La CGT organisera début septembre des heures d'information syndicale pour tous les agents-es du CCAS. Nous ferons ensemble le point sur les suites à donner.